

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-297-3

À TOUTES LES PERSONNES HABILITÉES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES NUMÉRO 2018-297 AFIN :

- De préciser la valeur patrimoniale et la date estimée de construction du bâtiment accessoire situé au 661, boulevard de Mortagne;
- D'ajouter 3 bâtiments codifiés à l'annexe A (Immeubles patrimoniaux);
- De corriger l'année de construction de l'immeuble situé au 1044, boulevard Marie-Victorin à l'annexe B (Tracé fondateur et autres immeubles assujettis);
- De réviser les amendes liées aux contraventions au règlement.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal de Boucherville, à la suite de l'adoption, lors de sa séance ordinaire du 16 octobre 2023, d'un projet de règlement portant le numéro 2023-297-3 et visant la modification du règlement relatif à la démolition d'immeubles 2018-297, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 13 novembre 2023 à compter de 19 h 30, en la salle Pierre-Viger, 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

QUE l'objet de ce projet de règlement est de :

- 1) De préciser la valeur patrimoniale et la date estimée de construction du bâtiment accessoire situé au 661, boulevard de Mortagne;
- 2) D'ajouter 3 bâtiments codifiés à l'annexe A (Immeubles patrimoniaux);
- 3) De corriger l'année de construction de l'immeuble situé au 1044, boulevard Marie-Victorin à l'annexe B (Tracé fondateur et autres immeubles assujettis);
- 4) De réviser les amendes liées aux contraventions au règlement.

QU'AU cours de cette assemblée publique, seront expliqués le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues;

QUE ce projet de règlement ne vise pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

QUE l'illustration des zones visées, ce projet de règlement, son résumé et une présentation sur la modification proposée est disponible en consultant ce lien : boucherville.ca/avispublics ([Projet de règlement zonage 2023-297-3](#)) ou disponible pour consultation aux heures ordinaires de bureau à l'hôtel de ville de Boucherville situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 24^e jour d'octobre 2023

Me Marianna Ruspil, OMA, greffière